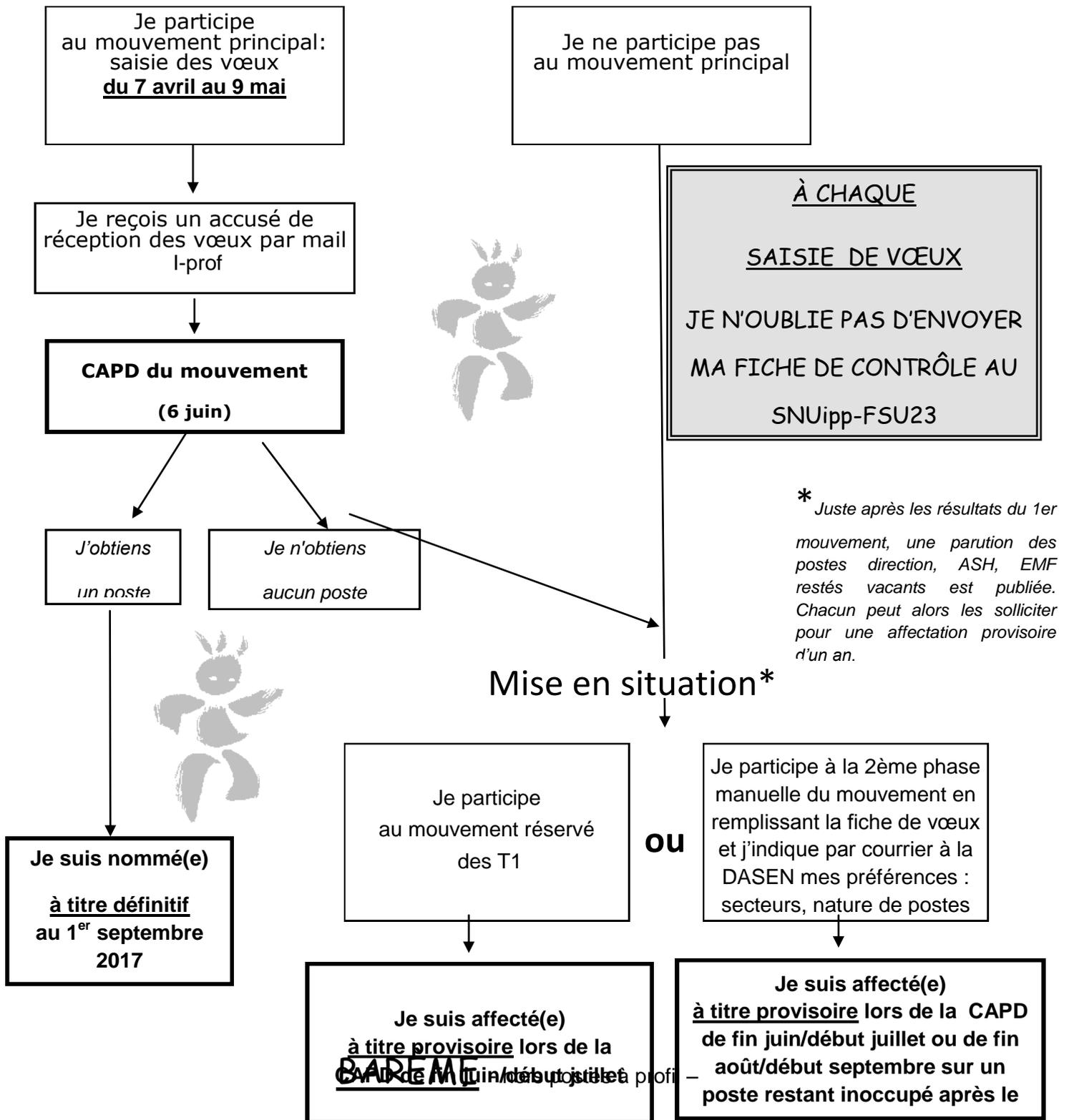


# Mouvement : Comment ça marche en un clin d'œil...



A	N : 2	B1	B2	B3
Ancienneté Générale des Services au 01/09/2016	Note d'inspection au 31/03/17 <b>divisée par 2</b>	Bonification d'1 point par enfant à charge de moins de 20 ans ou handicapé	Bonification pour fermeture de poste (500 points)	Bonification pour travailleur handicapé (1 000 points)